

**Nombre de membres  
en exercice:** 11**Présents :** 7**Votants:** 9**Séance du 04 mai 2022**

L'an deux mille vingt-deux et le quatre mai l'assemblée régulièrement convoquée le 04 mai 2022, s'est réunie sous la présidence de

**Sont présents:** Marc PAUTET, Vincent BLANCHARD, Pierre DE FERAUDY, Noëlle RAUSCENT, Christian BERTHIER, Violaine PUJO-ROLLAND, Jean-Luc VAN-DORPE**Représentés:** Pierre-Etienne BREGUET par Marc PAUTET, Richard THOUARD par Pierre DE FERAUDY**Excuses:** Sylvie JUNG**Absents:** Evelyne BAILLEUX**Secrétaire de séance:** Pierre DE FERAUDY**Objet: VENTE DE LA L'ANCIENNE POSTE A CURE - DE 2022 025**

Monsieur le Maire rappelle la vente de la maison située à DOME CY SUR CURE – 4 Grande rue – Hameau de Cure - cadastrée section F 257, 409, 410 et 454 au prix de 30.000 euros. Il explique également que la commission due à l'agence DR HOUSE IMMOBILIER est à la charge de la commune pour un montant de 4.500 euros, soit un prix net vendeur de 25.500 euros.

Les frais d'acte sont à la charge de l'acquéreur.

La constitution d'une servitude de passage en tout temps et heure avec tous véhicules et à pied sur la parcelle cadastrée section F n°258 restant à appartenir à la commune de DOME CY SUR CURE au profit de la parcelle cadastrée F n°257. L'accès de ce passage se fera par le portail installé sur le fonds servant appartenant à la commune de DOME CY. (voir en jaune sur le plan)

La constitution d'une servitude de passage en tout temps et heure avec tous véhicules à mobilité réduite et pour des besoins de livraisons éventuelles et d'emmenagement ou déménagement et la constitution d'une servitude d'ancrage de la rampe d'accès sur la parcelle cadastrée section F n°257 au profit de la parcelle cadastrée section F n°258 appartenant à la commune de DOME CY SUR CURE. (voir en vert sur le plan)

Après en avoir délibéré le conseil municipal valide et vote à l'unanimité la vente de l'ancienne poste de Cure et autorise le maire à signer l'acte notarié et tous documents se rapportant à cette opération.

**Objet: CHOIX DES ENTREPRISES TRAVAUX DE SAUVEGARDE DE L' EGLISE DE DOME CY - DE 2022 026**

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal les réunions de la commissions d'appel d'offres concernant les travaux de sauvegarde de l'Eglise Saint Romain à Dome cy.

Le Mardi 05 Avril 2022 : ouverture des plis suite à la procédure MAPA

Le Mardi 12 Avril 2022 décision de la commission suite à la commission du 05 Avril 2022.

Le Lundi 25 Avril 2022 : Choix des entreprises par la commission d'appel d'offres.

A la suite, il convient de faire valider par le conseil municipal le choix des entreprises :

Lots	Entreprises	Montant du devis HT
01-Maçonnerie/ravalement	THOUARD SERVICES	<b>123 300.00 €</b>
02-Charpente/couverture/zinguerie	THOUARD SERVICES	<b>151 902.00 €</b>
03-Serrurerie	SARL MARECHAL	<b>4 311.00 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **approuve** le choix retenu par la commission d'appels d'offres et **retient** les entreprises ci-dessus citées.

Le conseil Municipal **autorise** Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.

La dépense est inscrite au budget 2022, section d'Investissement.

#### REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC ORANGE - DE 2022 027

Monsieur le Maire rappelle le décret n° 2005-1676 du 27 décembre 2005 relatif à la redevance d'occupation du domaine public due par France Télécom au titre de l'exercice 2022.

Le nombre de km d'artère aérienne est de **9,628 km** et d'artère en sous-sol est de **5.265 km**.

Le nombre de m<sup>2</sup> au sol est **de 1.50 m<sup>2</sup>**.

Le montant maximum fixé est de 56.85 € en réseau aérien, de 42.64 € en réseau souterrain et de 28.43 € par m<sup>2</sup> au sol.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré fixe le montant maximum pour l'exercice 2022.

**56.85 € x 9.628 = 547.35 €**

**42.64 € x 5.265 = 224.50 €**

**28.43 € x 1.5 = 42.65 €**

Le montant à percevoir pour 2022 est de **814.50 €**.

**Un titre de recette sera émis à l'ordre de :**

**ORANGE**

**CSPCF Comptabilité fournisseurs**

**TSA 28106**

**76721 ROUEN Cédex.**

#### REVISION DU TARIF DE L'EAU - DE 2022 028

M. le Maire expose au conseil municipal la nécessité d'augmenter l'abonnement pour l'eau

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve les nouveaux tarifs fixés comme suit :

- Prix de l'eau : .....0.90 € HT le m<sup>3</sup>
- Prix de l'abonnement : .....40.00 HT/an

A compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022, applicable au 1<sup>er</sup> juillet 2023.

Vote : 9 POUR

#### REVISION DU TARIF ASSAINISSEMENT - DE 2022 029

M. le Maire expose au conseil municipal qu'il est nécessaire de procéder à une augmentation du tarif du M3 à l'assainissement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve les nouveaux tarifs fixés comme suit :

- Prix du M3 d'assainissement : .....1.20 € HT le m<sup>3</sup>
- Prix de l'abonnement : .....40.00 HT/an

A compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022, applicable au 1<sup>er</sup> juillet 2023.

Vote : 9 POUR

#### EMPLOI ETE - DE 2022 030

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal d'une demande d'emploi pour les congés d'été.

Il s'agit d'une demande concernant un emploi avec les agents d'entretien, pendant la période des vacances d'été.

Considérant que soit M. Blouet, soit Mme Dasen seront en congés pendant la période comprise entre le 1<sup>er</sup> juillet et le 31 août 2022.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte :

**De faire un contrat de travail à M. Mathis GEOFFROY pour la période du 11 au 29 Juillet 2022 inclus pour 20 heures par semaine réparties comme suit :**

**Lundi : 8h00-12h00**  
**Mardi : 8h00-12h00**  
**Mercredi : 8h00-12h00**  
**Jeudi : 8h00-12h00**  
**Vendredi : 8h00-12h00**

**La rémunération sera au SMIC horaire et l'agent sera affilié à l'IRCANTEC.**

Cette dépense sera inscrite au BP 2022.

#### MODIFICATION DE COMPTE ERREUR BP - DE 2022 031

Pour donner suite à une erreur d'imputation concernant le paiement de la facture THOUARD SERVICES pour la création de la plateforme accès pompiers à usy il est nécessaire de faire une Décision Modificative qui se présente comme suit :

#### **Dépenses Investissement Programme n° 296**

Compte 2313 : - 6000.00 €  
Compte 21568 : + 6000.00 €

#### DM ERREUR BP 2022 REPRISE SOLDE - DE 2022 032

M. Le Maire expose au conseil municipal qu'une erreur s'est glissée dans la saisie du Budget Primitif dans la reprise d solde d'exécution.

Saisie : 29 140.57 € au lieu de 101 998.15 €.

Il convient de faire une décision modificative qui se présente comme suit :

#### **Recette Investissement :**

Compte 001 : + 72 857.58 €

#### **Dépenses Investissement :**

Compte 2183 prog n°301 : + 2 500.00 €  
Compte 2184 prog n°303 : + 2 500.00 €  
Compte 2041582 prog n°268 : + 67 857.58€

#### **QUESTIONS DIVERSES :**

- Demande de subvention la piloselle et le pèlerin : déjà prévue au BP 2022.
- Frais de scolarité, décision au prochain CM.
- Don d'un tire-bouchon par Jean-Luc VAN-DORPE (Association).

